

Yvelines : un agent des impôts accusé d'apologie du terrorisme

écrit par Christine Tasin | 16 août 2016



Ce sont des ragots, dit son avocat.

Ragots, ragots... à partir du moment où un être humain est musulman il devrait, forcément, être soupçonné d'apologie du terrorisme de fait puisque le coran et la Sunna font l'apologie du terrorisme, non ?.

Allez, encore un petit effort, Cazeneuve, tu vas finir par être obligé de le reconnaître et tu vas être obligé de demander une commission parlementaire étudiant la compatibilité entre l'islam et la République. Bon, ça j'avoue, c'est juste dans mes rêves.

Un agent des impôts des Mureaux (Yvelines) a été mis en examen et écroué vendredi soir à Versailles, selon Le Parisien. Il est soupçonné d'avoir fait l'apologie du terrorisme et d'avoir consulté régulièrement des messages et des sites « de nature à provoquer des attentats ».

Selon le quotidien, ce sont ses collègues de travail qui ont donné l'alerte le 27 juillet, au lendemain de l'assassinat du père Jacques Hamel à Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime). Ils affirment que leur collègue aurait mimé un geste

d'égorgement en apprenant l'information et aurait déclaré : « ***C'est bien que le père puisse aller rejoindre son fils*** (Jésus-Christ, ndlr) ».

L'homme, âgé de 38 ans, aurait également évoqué des bombardements meurtriers de la coalition occidentale en Syrie.

DES « RAGOTS » ET UNE PROCÉDURE « VIDE DE PREUVES »

Les policiers ont mené des perquisitions chez le suspect dans le XV^e arrondissement et à son domicile familial à Roubaix (Nord). Selon Le Parisien, les enquêteurs n'ont rien trouvé de notable excepté une série de CD-Rom toujours non exploités. Le trentenaire devait normalement être jugé en comparution immédiate mais les magistrats ont estimé que la qualification du parquet était insuffisante, explique 78actu. Son avocate, Me Julie Barrère, s'est dite « choquée » par une procédure « absurde » et « vide de preuves ».

« On est sur des ragots rapportés par des collègues de travail qui ont entendu dire qu'il avait dit... », explique l'avocate. « Le site dont il est question dans la procédure n'est rien d'autre qu'un site animé par un chercheur américain qui travaille sur la géopolitique du Moyen-Orient. Il est cité comme référence par des médias tel que RFI, Le Monde ou Le Nouvel Observateur ». Pour l'heure, l'agent des impôts, dont le casier est vierge, a été suspendu de ses fonctions. « *Je fais confiance à la justice de mon pays pour éclaircir cette affaire* », a-t-il déclaré.

Le 8 août, un homme de 31 ans avait été condamné par le tribunal correctionnel de Chartres (Eure-et-Loir) à deux ans de prison ferme pour avoir consulté de manière répétée des sites liés à la commission d'actes terroristes. Quatre jour plus tard, le tribunal correctionnel de Grenoble (Isère) avait condamné un homme de 27 ans à dix-huit mois de prison, dont neuf ferme, pour « apologie d'acte de terrorisme »

<http://actu.orange.fr/france/yvelines-un-agent-des-impots-accuse-d-apologie-du-terrorisme-magic-CNT000000sw58U.html>